

**ANNONCE À TRANSMETTRE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CRAM STRASBOURG

Correspondant : M. JEAN-GEORGES WODLING, Acheteur, 2, rue Lobstein BP 80423, 67004 Strasbourg cedex, tél. : 03 88 25 25 84, courriel : jean-georges.wodling@cramam.cnamts.fr

Objet du marché : Acquisition d'un transpalette électrique à levée auxiliaire

Type de marché de fournitures :

Lieu d'exécution : 2, rue Lobstein, 67000 Strasbourg

Caractéristiques principales :

- Il faut absolument tenir compte des impératifs suivants :
- l'écartement extérieur des fourches ne doit pas être supérieur à 52cm,
- la largeur totale du transpalette ne doit pas dépasser 89cm,
- la longueur totale ne doit pas dépasser 183cm.

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution : 60 jours à compter de la notification du marché

Date prévisionnelle de début des prestations (Marché de fournitures/services) : 19 décembre 2011

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à

défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

- Echantillons, descriptions et/ou photographies des fournitures
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante :

http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante :

http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm)

- Formulaire DC3, Acte d'engagement. (disponible à l'adresse suivante :

http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 07 décembre 2011 à 16 h 00

Délai minimum de validité des offres : 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2011/19

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 novembre 2011

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

Correspondant : M. Jean-Marie MUHLHEIM , CRAM Alsace Moselle, 2, rue Lobstein, 67000 Strasbourg, tél. : 03 88 25 25 39, télécopieur : 03 88 25 26 30, courriel : jean-marie.muhlheim@cramam.cnamts.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Correspondant : Mme Michelle MOUROT , CRAM Alsace Moselle, 2, rue Lobstein, 67000 Strasbourg, tél. : 03 88 25 25 85, télécopieur : 03 88 25 25 19, courriel : michelle.mourot@cramam.cnamts.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_aqwWKhd9e1

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **2100177**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

Profil d'acheteur Profil d'acheteur Publication intégrale

[Site internet du BOAMP](#) [Site internet du BOAMP](#) Publication intégrale

Département : 67 - Bas-Rhin

Classification CPF : 29

Marché à procédure adaptée

Soumis à l'arrêté du 16 juin 2008, portant sur les marchés des Organismes de Sécurité Sociale et des Décrets n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 et n° 2007-1850 du 26 décembre 2007, passé en application des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, ainsi qu'aux décrets n° 2008-1334 du 17 décembre 2008, et aux décrets n° 2008-1355 et n° 2008-1356 du 19 décembre 2008.

REGLEMENT DE CONSULTATION

(R.C.)

Marché n° : 2011/19

« ACQUISITION D'UN TRANSPALETTE ELECTRIQUE A LEVEE AUXILIAIRE »

Date limite de réception des offres :

Le 07 décembre 2011 à 16 heures

CRAM ALSACE MOSELLE
2, rue Lobstein
67000 STRASBOURG

SOMMAIRE

- Article 1er. Objet de la consultation
 - 1.1. Objet de la procédure
 - 1.2. Objet des fournitures
 - 1.3. Lieu de livraison des fournitures
 - 1.4. Divisions en lots et en tranches
 - 1.4.1. Lots
 - 1.4.2. Tranches
 - 1.5. Forme du marché
 - 1.6. Délai de livraison
- Article 2. Conditions de la consultation
 - 2.1. Pouvoir adjudicateur
 - 2.2. Organisation du pouvoir adjudicateur
 - 2.3. Etendue de la consultation :
 - 2.4. Justification du choix de la procédure
 - 2.5 - Limitation du nombre de candidats
 - 2.6. Organisation de la consultation
 - 2.6.1. Dossier de consultation
 - 2.6.2. Visite du (des) site(s) ou des locaux
 - 2.7. Modifications de détails au dossier de consultation
 - 2.8. Délai de validité des offres
 - 2.9. Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement
 - 2.10. Variantes
 - 2.11. Options
 - 2.12. Marché réservé
- Article 3. Présentation des offres
- Article 4. Conditions d'envoi ou de remise des offres
- Article 5. Examen des offres et attribution du marché
 - 5.1 Critères d'attribution
 - 5.2 - Attribution du marché
- Article 6. Renseignements complémentaires

Article 1er. Objet de la consultation

1.1. Objet de la procédure

La procédure concerne un marché à passer par un seul pouvoir adjudicateur.

1.2. Objet des fournitures

La consultation a pour objet la livraison des fournitures suivantes :

Acquisition d'un transpalette électrique à levée auxiliaire

1.3. Lieu de livraison des fournitures

Pas de stipulations particulières

1.4. Divisions en lots et en tranches

1.4.1. Lots

Les fournitures ne sont pas divisées en lots.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- ◇ en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- ◇ en qualité de membre de plusieurs groupements.

1.4.2. Tranches

Les fournitures ne sont pas divisées en tranches.

1.5. Forme du marché

Marché ordinaire.

1.6. Délai de livraison

Les stipulations relatives aux délais de livraison sont précisées dans l'acte d'engagement.

Article 2. Conditions de la consultation

2.1. Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur contractante est :

- Caisse Régionale d'Assurance Maladie Alsace Moselle

L'autorité compétente est :

- M. MARBACH René

2.2. Organisation du pouvoir adjudicateur

Le service chargé de la procédure est :

- Caisse Régionale d'Assurance Maladie Alsace Moselle
- Services Généraux

dont le responsable est :

- M. GOUAULT Emmanuel

2.3. Etendue de la consultation :

La présente procédure adaptée ouverte est organisée par un pouvoir adjudicateur, en application des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2.4. Justification du choix de la procédure

Sans objet.

2.5 - Limitation du nombre de candidats

Sans objet

2.6. Organisation de la consultation

2.6.1. Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- ◇ règlement de consultation ;
- ◇ acte d'engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles ;
- ◇ cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- ◇ cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- ◇ annexe 1 au CCTP : Caractéristiques techniques ;
- ◇ annexe 2 au CCTP : Bordereau de prix.

2.6.2. Visite du (des) site(s) ou des locaux

Sans objet

2.7. Modifications de détails au dossier de consultation

Sans objet.

2.8. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.9. Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement

Sans objet.

2.10. Variantes

Les variantes par rapport aux spécifications du cahier des charges ne sont pas autorisées.

2.11. Options

Sans objet.

2.12. Marché réservé

Sans objet.

Article 3. Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

- ◆ **A** - Justifications à produire prévues à l'article 45 du code des marchés publics ; le candidat devra en particulier fournir :
 - Justifications à produire quant à la situation juridique
 - ◇ Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant :
 - ▽ le nom et l'adresse du candidat ;
 - ▽ éventuellement le numéro et la nature du (des) lot(s) concerné(s) ;
 - ▽ si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;
 - ▽ document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail.

- ◇ Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières

• Justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique

- ◇ - Liste des principales fournitures livrées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant les livraisons ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique
- ◇ - Lettre de candidature (DC1)
- ◇ - Déclaration du candidat (DC2)

◆ **B** - Le projet de marché comprenant :

- un acte d'engagement - document(s) joint(s) à compléter, dater et signer ;
 - ◇ *Les candidats sont tenus de libeller leurs offres en EUROS.*
 - ◇ *En cas de groupement, l'acte d'engagement est signé soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.*
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ci-joint ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ci-joint ;
- Annexe 1 au CCTP : Caractéristiques techniques;
- Annexe 2 au CCTP : Bordereau de prix ;
- Le catalogue du fournisseur.

◆ **C** - Echantillons :

Afin de permettre une meilleure appréciation des offres, les candidats devront remettre gratuitement les échantillons désignés ci-après : Photos et documentation technique

Article 4. Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou remises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

- ◆ transmission par voie électronique non autorisée.
- ◆ présentées sur support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. La présentation sur support physique électronique n'est pas autorisée.
- ◆ présentées sur un support papier et remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé. La présentation sur support physique électronique n'est pas autorisée.

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Le pli contenant la candidature et l'offre du candidat porte l'adresse suivante :

- ◆ Caisse Régionale d'Assurance Maladie Alsace Moselle
- ◆ Services Généraux
- ◆ 2, rue Lobstein
- ◆ 67004 STRASBOURG CEDEX

Le pli indique la mention suivante :

"Proposition pour Acquisition d'un transpalette électrique à levée auxiliaire".

Les documents relatifs à la candidature comprennent :

- ◆ Les justifications à produire prévues à l'article 3 A ci-dessus.

Les documents relatifs à l'offre comprennent :

- ◆ Le projet de marché demandé au paragraphe B de l'article 3 ci-dessus.

Article 5. Examen des offres et attribution du marché

5.1 Critères d'attribution

Une phase de négociation sur l'offre pourra être engagée avec tous les candidats.

A l'issue de cette phase de négociation un deuxième classement sera effectué.

Le choix de l'attributaire est fondée sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

| | |
|-------------------------------|------|
| Valeur technique | 40 % |
| Prix des prestations | 40 % |
| Date et le délai de livraison | 20 % |

Chaque critère sera noté sur 10.

5.2 - Attribution du marché

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 5 jours francs à compter de la date de réception de la demande du pouvoir adjudicateur les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prévus à l'article 46 du code des marchés publics.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le pouvoir adjudicateur .

Le pouvoir adjudicateur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

A tout moment le pouvoir adjudicateur peut mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Article 6. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande auprès de :

◆ pour les renseignements d'ordre technique :

- Jean-Marie MUHLHEIM
- 2, rue Lobstein
- 67400 STRASBOURG CEDEX
- N° de Téléphone : 03.88.25.25.39
- N° de télécopie : 03.88.25.26.30
- EMail : jean-marie.muhlheim@cramam.cnamts.fr

◆ pour les renseignements d'ordre administratif :

- Michelle MOUROT , Acheteur
- 2, rue Lobstein
- 67004 STRASBOURG CEDEX
- N° de téléphone : 03.88.25.25.85
- N° de télécopie : 03.88.25.25.19
- EMail : michelle.mourot@cramam.cnamts.fr

Document établi le 10 novembre 2011